



PIECES A FOURNIR

1. Justificatif de domicile (datant de moins de 3 mois)
2. Livret de famille
3. Carnet de santé de l'enfant (vaccinations)
4. Attestation d'assurance responsabilité civile extra scolaire du responsable légal
5. Attestation CAF (permettant de déterminer le quotient familial)
6. Une photo d'identité de l'enfant
7. Dossier individuel dûment complété
8. Justificatif de prise en charge (Comité d'entreprise ou autres organismes ex : Temps libre, Pass accueil...)
9. En cas de séparation ou de divorce, photocopie de l'extrait de jugement à l'exercice de l'autorité parentale

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte

Les photocopies doivent être faites à l'avance, aucune copie ne sera effectuée sur place. L'enfant ne pourra accéder aux services de l'ALSH tant que le dossier d'inscription ne sera pas complet.

Merci de votre compréhension